

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

DENTISTES André Renard - Ans - Micheroux

DISPENSATEURS DE SOINS CONVENTIONNES

N° INAMI	Nom	Prénom	N° INAMI	Nom	Prénom	N° INAMI	Nom	Prénom	N° INAMI	Nom	Prénom
39904612	CIMINO	Nadia	31728502	JAREK	Sarah	38121790	LEPIECE	Michel	30610527	PEVEE	Jean-Michel
38519886	CLOSE	Eric	39110004	JEROME	Philippe	38332915	MARECHAL	Vincent	30029814	REGUEZ	Raouya
38328559	DURY	Eric	30610626	KAIDI	Mimount	32022965	NANOUKON	Sebastien	38512958	TOMBAL	Luc
31015650	HAWAWINI BAR	Camil	31824017	LAHMIDI	Fethi	39706652	NEYBUCH	Sophie	30076928	ZAGHDOUD	Ilyes
38610750	HIGNY	Alain	38216020	LARBANOIS	Solange	30300820	NUIJTS	Magaly	30053667	ZISIMOPOULOS	Grigorios

Montants mis à jour le 1/6/2026

Modèle d’affiche fixé par le Comité de l’assurance le 22/04/2024

DESCRIPTION DES SOINS			Intervention INAMI	Intervention INAMI (Hors TSB)		ticket modérateur patient (Hors TSB)	Supplément patient maximum (B)
	Honoraires **		INAMI	(Hors TSB)	Ticket modér	(Hors TSB)	
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire	31,84 €	25,84 €	/	6,00 €	/	/
Code nomenclature* : 301011	Bim	31,84 €	31,84 €	/	0,00 €	/	/
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire	Assuré ordinaire	57,52 €	57,52 €	/	0,00 €	/	/
Code nomenclature* : 371615, 371571	Bim	57,52 €	57,52 €	/	0,00 €	/	/
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire	Assuré ordinaire	82,00 €	82,00 €	/	0,00 €	/	/
Code nomenclature* : 371593	Bim	82,00 €	82,00 €	/	0,00 €	/	/
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire	82,00 €	78,00 €	/	4,00 €	/	/
Code nomenclature* : 301593	Bim	82,00 €	82,00 €	/	0,00 €	/	/
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire	Assuré ordinaire	59,58 €	50,08 €	41,08	9,50 €	18,5	/
Code nomenclature* : 304393	Bim	59,58 €	59,58 €	58,58	0,00 €	1	/
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavité(s) et/ou restauration, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent	Assuré ordinaire	14,89 €	11,39 €	9,89 €	3,50 €	5,00 €	/
Code nomenclature* : 303590	Bim	14,89 €	14,89 €	14,89 €	0,00 €	0,00 €	/
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire	Assuré ordinaire	15,92 €	12,42 €	10,92 €	3,50 €	5,00 €	/
Code nomenclature* : 307031	Bim	15,92 €	15,92 €	15,92 €	0,00 €	0,00 €	/

* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

** En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire maximum demandé peut dépasser l'honoraire mentionné.

*** Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l’affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués.

Conventionné - Un dispensateur de soins conventionné applique les tarifs officiels de l'INAMI.
Partiellement conventionné - Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnées.
Assuré ordinaire - Bénéficiaire sans intervention majorée.
Bim - Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).
Honoraires maximums - Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.
Intervention INAMI - Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.
Ticket modérateur patient - Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.
Hors TSB (Trajet de soins buccaux) - Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.
Supplément patient - Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.

Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?
Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.
OU
Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : CHU de LIEGE
Numéro de téléphone : 04 323 23.23
Site web (si d'application) : www.Chuliege.be
Adresse du siège social : Avenue de l'Hôpital 1 - 4000 LIEGE
Forme juridique :

Autorités de contrôle compétentes
: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles
INAMI : Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles
connaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles
Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles